



PROJET DE RESIDENCE

NOTRE DAME DE LA BLACHE 2023-2028



EDITO

Le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit est un établissement avec une double vocation sanitaire et médicosociale. La résidence Notre Dame de la Blache est un des quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'établissement.

Les EHPAD de l'établissement assurent une activité centrée autour du bien-être de la personne âgée à partir de méthodes d'accompagnement telles que la démarche Montessori.

Le projet d'établissement 2023-2028 de la résidence Notre Dame de la Blache fixe avec ambition les orientations stratégiques pour les cinq années à venir. Il s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'établissement 2020-2024 du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit.

Ce nouveau projet guidera l'action de tous les professionnels auprès des usagers et des partenaires. Il permettra une meilleure lisibilité sur les enjeux et les projets afin de définir la trajectoire de la résidence pour les cinq prochaines années. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle qui pourra donner lieu à la rédaction d'avenants afin de prendre en compte les nouvelles actions.

Il se décline en 5 axes stratégiques et 17 mesures.

Valérie BRUNIER

Directrice

Table des matières

EDITO	2
PRESENTATION DE LA RESIDENCE NOTRE DAME DE LA BLACHE	4
FICHE D'IDENTIFICATION	7
AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES :	8
Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins	8
Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents	9
Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d'accompagnement et lui permettre d'en être acteur	10
Mesure 4 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l'accompagnement de leurs proches	11
AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR	12
Mesure 5 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l'évolution des attentes de la population	12
Mesure 6 : Renforcer le lien entre la résidence, les médecins libéraux et l'hôpital	13
AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS	14
Mesure 7 : attirer, intégrer les nouveaux professionnels	14
Mesure 8 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif	15
Mesure 9 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers	15
Mesure 10 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers	16
Mesure 11 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles	16
AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE	17
Mesure 12 : Piloter la démarche de responsabilité sociétale de l'établissement	17
Mesure 13 : Diminuer l'empreinte carbone du Centre Hospitalier et de ses résidences	17
Mesure 14 : Recourir à la dématérialisation avec l'objectif « Zéro papier »	18
Mesure 15 : Maîtriser l'impact environnemental de la résidence	18
AXE 5. PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS	19
Mesure 16 : Optimiser le management participatif au sein de l'EHPAD	19
Mesure 17 : Aligner le système d'information de la résidence sur les orientations stratégiques de l'établissement	19

PRESENTATION DE LA RESIDENCE NOTRE DAME DE LA BLACHE

La résidence Notre Dame de la Blache est ouverte depuis 1998.

La résidence distante de 3 km du Centre Hospitalier, est située au cœur d'un domaine de 24 hectares de bois, vignes et vergers.

Elle comprend une grande bâtisse datant de 1845, comprenant 3 niveaux, avec deux tours qui lui ont conféré le nom de « Château ». Celui-ci est séparé par une salle à manger commune, du bâtiment qui a été réhabilité et qui comprend : les services logistiques, les locaux d'animation, la partie administrative, et 3 services d'hébergement répartis sur 3 niveaux distincts.

Les capacités d'hébergement de 48 lits d'EHPA et 25 lits d'EHPAD, ne répondent plus à l'évolution des prises en charge spécifiques des personnes âgées en perte d'autonomie et de nombreuses places d'EHPA restent vides. La population accueillie sur la Résidence, requiert de soins de plus en plus importants, et de plus en plus techniques.

Depuis mars 2023 en collaboration avec le Centre Hospitalier de Bagnols-sur-Cèze, une antenne de l'IFMS (Institut de Formation des Métiers de la Santé), une promotion de 20 étudiants aides-soignants, s'est installée au rez-de-chaussée de la structure. Cet espace (130 m²) comprend, au-delà de la partie enseignement dotée de mobilier adapté et du matériel multimédia, une cuisine équipée.

PUBLIC, MODALITÉS D'ADMISSIONS ET ORGANISATION DU SUIVI

La Résidence Notre Dame de la Blache permet d'accueillir sur :

Les secteurs EHPAD :

- Des personnes seules d'au moins 60 ans ayant une dépendance physique et/ ou psychologique nécessitant une aide dans les actes de la vie quotidienne ;
- Les personnes de moins de 60 ans sont admises par dérogation et à titre exceptionnel ;
- Des personnes valides atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée sur un « CANTOU » sécurisé de 14 places ;
- La structure, médicalisée, permet une surveillance médicale et paramédicale à l'exclusion de certaines pathologies nécessitant des soins techniques auxquels l'EHPAD ne peut répondre.

A côté des professionnels, d'autres équipes permettent d'assurer la continuité des soins et /ou un apport d'une expertise médicale : HAD (Hospitalisation A Domicile), SSIAD

(Service de Soins Infirmiers A Domicile), équipe mobile de soins palliatifs ainsi que par conventions des kinésithérapeutes libéraux.

Le secteur EHPA :

- Des personnes moins dépendantes GIR 5 à 6.

Pour le secteur EHPA, un réseau avec le secteur libéral est en place :

Il existe des échanges réguliers avec :

- La pharmacie de ville pour le circuit du médicament différent de celui des EHPAD,
- Les cabinets Infirmiers, kinés... pour la continuité des soins et partage d'informations des résidents suivis.

LES HÉBERGEMENTS

Le secteur EHPAD d'une capacité totale de 25 lits comprend :

- Un hébergement traditionnel d'une capacité de 11 lits en chambres individuelles,
- Un hébergement de type « CANTOU » de 14 chambres individuelles qui s'ouvrent sur un jardin sécurisé. Il permet d'accueillir des personnes présentant des risques d'errance ou de fugue dès leur admission.

Le secteur EHPA d'une capacité totale de 48 lits comprend :

- Un hébergement de 18 résidents très autonomes sur le château,
- Un hébergement de 30 résidents moins autonomes sur le nouveau bâtiment mitoyen avec l'EHPAD.

LES LIEUX DE VIE

Chaque chambre d'une superficie de 20-25m² est équipée d'une salle de bains comprenant un lavabo, un WC et une douche adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Chaque chambre peut être équipée d'un frigo en location et peut être personnalisée en respectant l'environnement.

L'ensemble des chambres comporte la climatisation et un plancher chauffant / rafraîchissant afin de réguler la température des pièces et d'assurer ainsi bien être et confort en toute saison.

La localisation de la structure offre un cadre de vie unique permettant l'accès au parc fleuri, au bois et aux différentes terrasses ombragées.

L'établissement offre un atout considérable : une cuisine sur place où les repas sont servis en liaison chaude.

La plus-value de la présence d'une cuisine sur place avec des cuisiniers en 12h, 7 jours/7, permet une offre hôtelière de qualité avec une cuisine « maison ». Un circuit court permet d'utiliser un maximum de produits frais.

Un agent technique sur place permet la réactivité aux demandes diverses. Une liaison régulière est mise en place avec le Centre Hospitalier pour les livraisons de fournitures (produits d'incontinence, pharmacie, produits d'entretien, linge...).



FICHE D'IDENTIFICATION

Raison sociale	EHPAD/EHPA
Adresse	1969 route de Carsan Pont Saint Esprit
Coordonnées	04.66.90.39.70 Courriel : cadre de santé Ghislaine Morel Vigier g.morelvigier@hopitalpse.fr Site internet : www.hopitalpse.fr
Capacité / Activité	25 places EHPAD 48 places EHPA
Nature juridique de la structure	Etablissement Public de Santé
Propriétaire des locaux	Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit
Habilitation aide sociale	Pour la totalité de la capacité
Statut du personnel	Fonction Publique Hospitalière
Code FINESS	EHPA 300 784 535 EHPAD 300 019 205
SIRET	EHPA 26 300 004 400 127 EHPAD 26 300 004 400 093
Directeur	Valérie BRUNIER
Président de la Commission Médicale d'Etablissement	Tanguy DOMENGES
Effectifs	41 agents

AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES :

L'axe 1 constitue le projet dont les mesures répondent aux principaux défis à relever dans les cinq prochaines années et notamment, s'agissant du secteur médicosocial du Centre Hospitalier, à l'amélioration du parcours des personnes âgées :

- Maintenir une qualité et une sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale : garantir la mise en œuvre des bonnes pratiques ;
- Promouvoir une politique de santé incluant la prévention ;
- Permettre un accès aux soins répondant aux besoins de proximité tant pour les usagers que pour les professionnels de santé ;
- Promouvoir le bien-être par des stimulations et des soins adaptés ;
- Développer les alternatives à l'hospitalisation.

Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins

- Veiller à maintenir la qualité de prise en charge et l'accompagnement des résidents :
 - Accompagner les nouveaux professionnels à leur prise de poste et par un suivi des compétences acquises ;
 - Actualiser le plan de formation en réponse à l'évolution des prises en charge en EHPAD ;
 - Tutorer les stagiaires aides-soignants et IDE ;
 - Évaluer la qualité perçue de la prise en charge par des questionnaires réguliers.
- Améliorer la prise en charge de la douleur en s'ouvrant notamment aux techniques non médicamenteuses :
 - Investir des professionnels de Notre Dame de la Blache dans le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) de l'établissement sur le déploiement de ces techniques à l'intention des résidents ;
 - Développer des compétences pour diversifier l'offre de soins et valoriser le travail de l'équipe aide-soignante ;
 - Assurer un accompagnement palliatif de qualité sans être amené à transférer la personne en service hospitalier. Un praticien spécialisé en soins

palliatifs intervient afin de former les équipes et mettre en place si nécessaire un traitement adapté.

- Consolider la culture de la qualité et de la sécurité des prises en charge par le cadre de santé (pertinence et culture du résultat) avec l'appui de la direction de la qualité :
 - Définir, exploiter et partager des indicateurs qualité ;
 - Gérer et analyser les événements indésirables en impliquant les professionnels, les résidents et les familles ;
 - Renforcer la culture du signalement notamment par la formation des professionnels sur site ;
 - Impliquer les équipes dans des audits réguliers ;
 - Conduire des Analyses de Pratiques Professionnelles ;
 - Conduire l'évaluation de la résidence conformément au référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la HAS (Haute Autorité de Santé).

- Maîtriser le risque infectieux, le respect de l'hygiène et la maîtrise des infections :
 - Conduire des audits et des enquêtes de prévalence avec l'appui de l'hygiéniste de l'établissement ;
 - Promouvoir la vaccination des professionnels et des Résidents ;
 - Conduire la Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux (DAMRI) avec l'appui de l'hygiéniste.

Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents

- La personnalisation de l'accompagnement du Résident :
 - Elaborer le projet de vie individualisé en concertation avec le Résident, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire : mise en place de staffs hebdomadaires sur chaque service ;
 - Conserver les liens familiaux et sociaux : planification annuelle des projets de vie individualisés favorisant une rencontre singulière avec la famille et en présence du résident ;
 - Informer de la mise à disposition sous forme de location d'un appartement pour les familles, visiteurs ;
 - Respecter les droits et libertés des résidents en tenant compte des contraintes liées à la vie en collectivité.

- Améliorer la convivialité au sein de la résidence et favoriser l'estime de soi pour les Résidents :
 - Renforcer le rôle social pour certains Résidents, attribuer des missions : distribution du courrier, décoration de la structure... ;
 - Déployer la démarche Montessori pour donner un rôle social aux Résidents. Cette méthode thérapeutique non médicamenteuse incite les professionnels à lutter contre la croyance que face à la démence, « on ne peut rien faire ». Concrètement, grâce à l'analyse des capacités préservées de la personne, il s'agit de lui proposer des activités porteuses de sens, individuelles ou collectives, au départ avec une aide si nécessaire, puis en autonomie. En lui donnant un rôle, on restaure son estime de soi, sa dignité, sa volonté de vivre. Il est important de noter que, si cette méthode est particulièrement adaptée aux Résidents présentant des troubles cognitifs, la mise en place d'activités porteuses de sens, la confiance, le travail sur l'estime de soi et l'autonomie sont bénéfiques à tous les Résidents.

- La promotion des échanges :
 - Maintenir et développer des partenariats afin de créer de la vie et/ou de maintenir les acquis de la vie quotidienne avec :
 - Échanges avec une école primaire pour maintenir et entretenir inter généralité par le partage d'activités, de rencontre ;
 - Installation d'apiculteurs qui ont des ruches sur site ;
 - Ateliers portés par des bénévoles de l'Association Malakoff Médéric ;
 - Interventions ponctuelles de familles bénévoles sur des actions ciblées.

- Promouvoir des manifestations culturelles sur site.
- Organiser 2 fois par an des rencontres familles avec la direction, le cadre, le médecin coordonnateur, la psychologue et les équipes.

Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d'accompagnement et lui permettre d'en être acteur

- Evaluer la satisfaction et l'insatisfaction des résidents :
 - Recueillir l'expression lors des CVS (Conseil de la Vie Sociale) et des réunions familles : un résident titulaire et un résident suppléant représentent la résidence au CVS unique ;
 - Evaluer la satisfaction et l'insatisfaction des résidents notamment grâce à une enquête de satisfaction annuelle.

- Veillez au respect des droits du résident :
 - Impliquer le résident à son projet de vie et ajuster le projet dès que besoin ;
 - Formaliser le recueil du consentement éclairé du résident ;
 - Informer le résident, sur la notion de personne de confiance ;
 - Développer l'information et accompagner le résident dans le recueil de ses directives anticipées et de son droit au refus de soins.

Mesure 4 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l'accompagnement de leurs proches

- Accompagner l'usage des nouvelles technologies afin de faciliter les liens entre les personnes accueillies et leurs proches :
 - Formaliser des temps et des espaces d'échanges grâce à des tablettes et visio organisés avec les proches (service animation) ;
 - Permettre ce lien via des sites d'échanges avec un abonnement personnel ou institutionnel ;
 - Rechercher l'action de bénévoles pour des sensibilisation des résidents à l'outil informatique.
- Organiser des temps de partage :
 - Mobiliser la psychologue de l'association Gard Alzheimer pour l'animation de groupe de parole sur site à l'intention des aidants dont le proche est hébergé sur le secteur sécurisé.

AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Les parcours de prises en charge doivent répondre avec cohérence aux besoins actuels de la population en mobilisant les compétences disponibles sur le territoire. Ces parcours impliquent l'ensemble des professionnels, Résidents, usagers et partenaires.

L'établissement affirme la volonté de renforcer l'implication du Résident et de sa famille dans la préparation des parcours internes rendus nécessaires suite à une évolution de l'état de santé : changement de secteur ou structure, orientation vers l'UHR (Unité d'hébergement Renforcée), une entrée dans un service sécurisé ou encore sortir d'un secteur sécurisé.

La stratégie de décloisonnement entre la ville, l'hôpital et les EHPAD favorise la construction de parcours structurés et efficaces, quels que soient les secteurs d'activités.

Mesure 5 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l'évolution des attentes de la population

- Transformer 30 lits d'EHPA en EHPAD pour répondre aux besoins liés à la dépendance :
 - Impliquer les personnels dans une démarche participative pour adapter les organisations,
 - Concilier les besoins liés aux rythmes de vie des résidents et souhaits des professionnels pour leur qualité de vie au travail.
- Proposer l'accès à des consultations de spécialités et de médecine générale sur le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit.
- Continuer de solliciter l'HAD (Hospitalisation A Domicile) dès que nécessaire pour éviter une hospitalisation.
- Permettre un retour en EHPAD sécurisé pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui sortent des urgences ou d'une hospitalisation et qui ne relèvent plus de soins médicaux.
- Solliciter un praticien spécialisé en soins palliatifs, pour construire avec les équipes le projet de fin de vie et mettre en place si nécessaire un traitement adapté. Assurer un accompagnement palliatif de qualité sans être amené à transférer la personne en service hospitalier et ainsi éviter un épuisement de la personne âgée vulnérable par la réduction des trajets et des temps d'attente.

- Permettre l'accès aux résidents de l'EHPAD Notre Dame de la Blache au programme ETP sur la prévention des chutes.
- Solliciter l'astreinte infirmier de nuit sur l'EHPAD ; pour limiter les hospitalisations de nuit.

Mesure 6 : Renforcer le lien entre la résidence, les médecins libéraux et l'hôpital

- Porter des actions de prévention et de santé publique à l'intention des professionnels et des familles.
- Offrir toutes les possibilités d'intervention aux professionnels libéraux sur la résidence (temps médical partagé, prise en charge des résidents, permanence des soins...).
- Développer le partage d'informations sécurisées.
- Activer la commission de gérontologie afin de fluidifier les échanges entre médecin coordonnateur et médecins libéraux intervenants dans la résidence.



AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS

Conjuguer management et éthique recèle de nombreux bienfaits durables sur l'organisation, sur le « bien-vivre au travail », sur la qualité du service et, in fine, sur les relations humaines. Se préoccuper du bien-vivre au travail est devenu un enjeu prioritaire d'attractivité et de fidélisation des personnels mais également de maîtrise des coûts du travail.

L'EHPAD Notre Dame de la Blache, se veut attractif et reconnu, non seulement pour la qualité des soins, mais aussi pour la place accordée à la reconnaissance de tous les professionnels de la structure.

Les réformes impliquent une adaptation constante au changement. Cette dynamique est source de motivation, mais elle peut également être vectrice de stress. C'est la raison pour laquelle une vigilance particulière est portée au bien-vivre au travail.

L'établissement est entré dans une démarche de management participatif qui se traduit par une implication plus importante laissée aux professionnels.

La qualité de vie au travail (QVT) est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective. Elle permet d'articuler à la fois des mesures d'amélioration des conditions de travail, de qualité de service et de sa perception par les usagers.

Mesure 7 : attirer, intégrer les nouveaux professionnels

- Déployer une stratégie de "marque employeur" afin de positionner le Centre Hospitalier, dont dépend l'EHPAD Notre Dame de la Blache, comme un recruteur attractif, y compris pour les personnes en situation de handicap et les personnes en reconversion ou en apprentissage ;
- Entretiens de recrutement réalisés directement avec le cadre de l'EHPAD Notre Dame de la Blache ;
- Mettre à jour les fiches de postes suite aux évaluations annuelles réalisées par le cadre de santé ;
- Favoriser des conditions de travail de qualité par un management de proximité :
 - Assurer l'accompagnement avec des suivis mensuels fait par le Cadre de santé et le nouvel agent grâce au support d'évaluation de la maîtrise du poste.

- Valoriser les compétences des professionnels. Veiller à leur représentation dans l'arbre des compétences de l'établissement ;
- Proposer une analyse des pratiques professionnelles entre pairs ;
- Déployer la démarche éthique :
 - Permettre aux professionnels d'être en mesure de mieux faire face aux difficultés éthiques de l'accompagnement et du soin et aux enjeux relationnels complexes au sein des famille ;
 - Bénéficier de l'appui du comité d'éthique du Centre Hospitalier et s'impliquer dans les 10 axes prioritaires de bientraitance de la chartre éthique portée par l'établissement.
- Organiser des échanges entre services ;
- Impulser une dynamique de mobilité soit pour une montée en compétence ou pour des remplacements.

Mesure 8 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif

- Détecter les risques professionnels et préserver la santé des professionnels en lien avec le projet social de l'établissement ;
- Développer des actions d'équipe autour de projet d'intéressement collectif ;
- Proposer par le biais de l'amicale du centre hospitalier, des séances de sport pour le personnel afin de favoriser la cohésion d'équipe, le bien-être au travail et la santé physique de chacun ;
- Promouvoir la démarche participative dans le management des équipes dans la perspective de pérenniser un collectif des professionnels autour des Résidents ;
- Garantir des conditions de restauration adaptées aux besoins et contraintes.

Mesure 9 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers

- Soutenir l'utilisation de la visio-conférence pour des échanges inter sites ou formation à distance ;
- Créer des messageries professionnelles grâce au projet de site intranet ;
- Donner à chaque agent la possibilité d'un accès à distance pour son planning ;
- Renforcer l'utilisation de lien vidéo avec les familles et leur proche.

Mesure 10 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers

- Mobiliser la participation des résidents à la commission menu pilotée par le responsable restauration, la diététicienne ;
- Animer des ateliers cuisine pour stimuler l'appétit, l'envie, l'autonomie des résidents ;
- Mettre en place des activités Montessori autour de la restauration, « se servir » seul ;
- Planifier des repas à thème réguliers ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : impliquer les professionnels, les résidents et les familles ;
- Réaliser annuellement une enquête de satisfaction sur les repas ;
- Faire visiter la cuisine aux membres du CVS.

Mesure 11 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles

- Sensibiliser et former les professionnels au respect des différentes chartes ;
- S'assurer de l'application des 10 priorités de la charte Bientraitance ;
- Diffuser et donner les explications aux résidents et familles sur les éléments concernant ces droits indiqués dans le contrat de séjour.

AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE

La responsabilité sociétale de l'établissement (RSE) désigne la prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques engendrés par les activités de la résidence des professionnels et des usagers. Cette démarche individuelle et collective doit être le fil rouge de toutes les actions ou activités.

L'engagement de la résidence en matière de développement durable se déclinera autour de trois thématiques :

- La mise en place d'une gouvernance au niveau du centre hospitalier pour répondre à ces nouveaux enjeux ;
- L'optimisation des ressources ;
- La maîtrise de l'impact environnemental.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de conduire des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des usagers et des professionnels, et de mettre en place des indicateurs de suivi.

Mesure 12 : Piloter la démarche de responsabilité sociétale de l'établissement

- Intégrer la responsabilité sociétale de l'établissement (RSE) dans le livret d'accueil.

Mesure 13 : Diminuer l'empreinte carbone du Centre Hospitalier et de ses résidences

- Favoriser le recours aux énergies renouvelables ;
- Améliorer la gestion et les pratiques de consommation de l'eau ;
- Veiller à la maintenance des installations et des équipements ;
- Acquérir des équipements générateurs d'économies d'énergie.

Une vigilance particulière est engagée car le site de notre Dame de la Blache est actuellement accessible au public pour notamment les promenades dans le parc boisé.

- Prévenir le risque incendie important sur le site de ND de la Blache
 - Actions de communication,
 - Entretien des espaces verts.

Mesure 14 : Recourir à la dématérialisation avec l'objectif « Zéro papier »

- Poursuivre les actions déjà entreprises, les évaluer ;
- Favoriser les solutions numériques dans tous les secteurs et notamment limiter la communication "papier".

Mesure 15 : Maîtriser l'impact environnemental de la résidence

- Poursuivre et développer le tri sélectif et le recyclage des déchets ;
- Conduire une politique de valorisation des biodéchets ;
- Mener des actions de lutte contre les gaspillages ;
- Développer les recours aux produits bio, aux circuits courts et aux achats raisonnés ;
- Favoriser les achats éco-responsables ;
- Recourir aux pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement ;
- Initier une démarche d'optimisation des transports pour les professionnels, les usagers et les partenaires.



AXE 5. PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS

L'attractivité L'EHPAD Notre Dame de la Blache se traduit par une activité soutenue.

Les exigences en termes de qualité et de sécurité, les contraintes réglementaires et la technicité des métiers, ainsi que l'évolution du profil des résidents hébergés nécessitent une adaptation constante des organisations.

La traduction pour répondre à ces objectifs passe par une recherche constante d'innovation alliant : simplicité - l'efficacité tout en respectant dans la contrainte budgétaire.

Mesure 16 : Optimiser le management participatif au sein de l'EHPAD

- Identifier le travail inutile, sans valeur ajoutée :
 - Cibler et partager les indicateurs avec les équipes pour les impliquer dans les améliorations ;
 - Innover par une démarche projet issue du management participatif.
- Définir, en conformité avec la réglementation en vigueur, les responsabilités de chacun ;
- Diffuser les organigrammes et l'information relative aux circuits de décision et de délégation auprès de tous les professionnels.

Mesure 17 : Aligner le système d'information de la résidence sur les orientations stratégiques de l'établissement

- Améliorer la circulation et l'accessibilité de l'information professionnelle, notamment grâce aux outils numériques : mise à jour du règlement de fonctionnement et du règlement intérieur de la résidence ;
- Développer l'information des usagers, des professionnels et des partenaires sur les services et la vie de la résidence : mise à jour des plaquettes d'informations de chaque service.

Enfin, la vie du projet d'établissement de l'EHPAD Notre Dame de la Blache ne s'arrête pas à sa rédaction : c'est un document évolutif et révisé régulièrement. Dans sa dimension prospective, le projet d'établissement nécessite un suivi plan d'actions sous

forme de fiches-projet comprenant les objectifs visés, les échéances, la personne responsable et les étapes intermédiaires.

